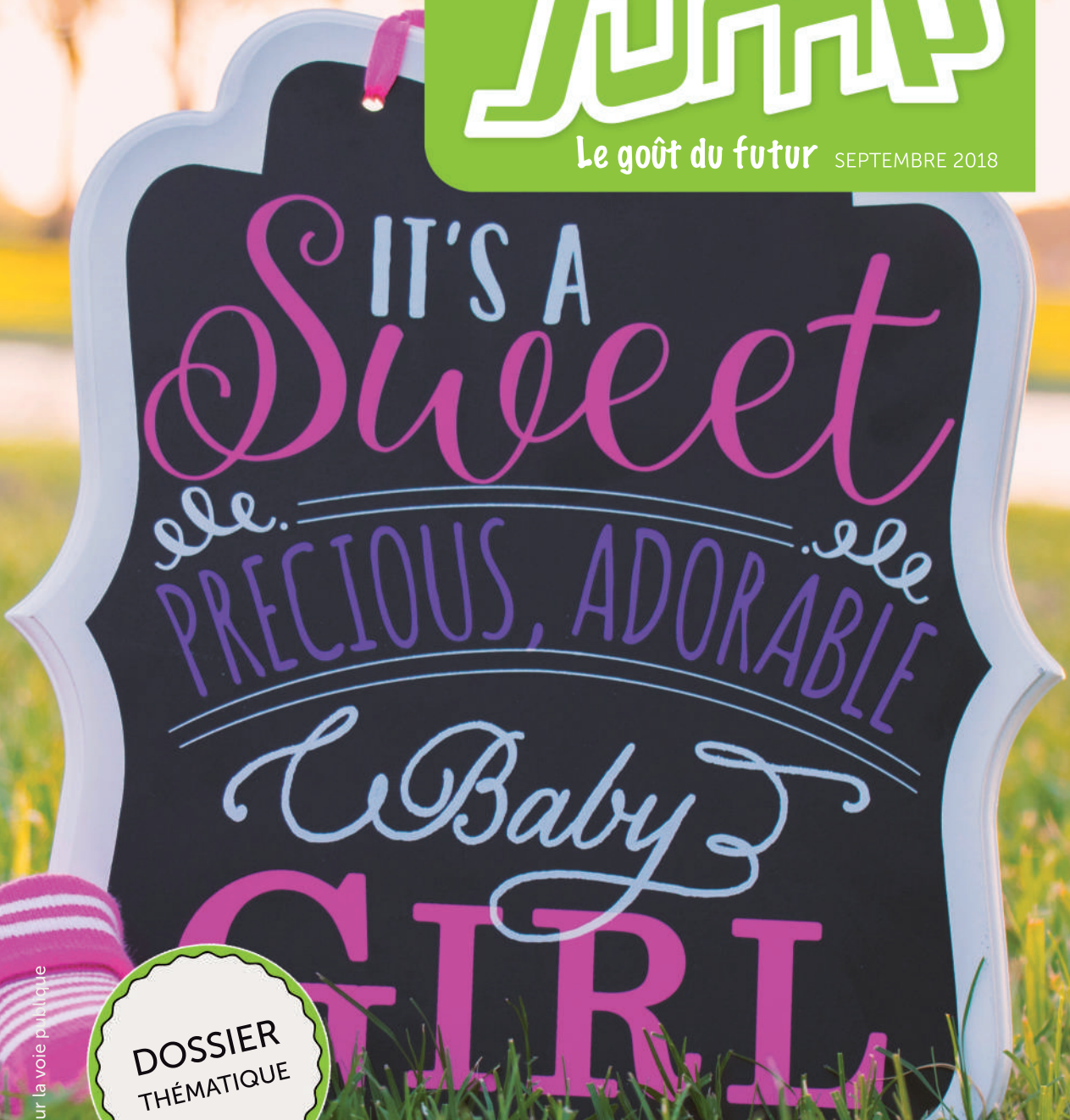




Jump

Le goût du futur SEPTEMBRE 2018

DOSSIER
THÉMATIQUE

Genres

SOMMAIRE



- 04 De Stonewall au FEMEN,
les luttes se re-ra-ssemblent et sont différentes
- 08 La non-mixité
- 10 L'Ecoféminisme
ou la dénonciation de toute domination
- 12 L'homicide au féminin
- 16 Pourquoi l'écriture inclusive ?
- 18 Quand la publicité nous vend notre genre...
- 22 Identité, sexe, expression, attirance
- 24 Le sexisme ordinaire
- 26 Un master en études de genre
pour la Fédération Wallonie Bruxelles
- 30 Rejoins le SelfLove Gang !

Direction écolo j
Laura Goffart
Thomas Van De Meersche

Rédacteur en chef
Michaël Horevoets

Design & Layout
Magali Lequeux

Crédit photos
creativecommons.org
Unsplash

Éd resp : Laura Goffart
Bvd Bischoffsheim 29-35
1000 Bruxelles

Imprimé sur papier recyclé
avec des encres végétales

ÉDITO

Genres, sexes, identités, voilà autant de thèmes sur lesquels ce numéro du Jump se penche. Fortement porté par un mouvement féministe (et féminin) mais aussi par les mouvements LGBTQI, les questions de genre sont souvent traitées sous l'angle de la dénonciation de la domination que les blancs, cisgenres, hétérosexuels et en bonne santé gardent sur notre société. L'histoire de ces combats féministes et des droits des LGBTQI constitue le premier article de notre dossier.

La manière dont les membres de notre société, parfois volontairement (publicité, inégalités salariales, genrage des jeux pour enfants, etc.) parfois à leur insu (poids des traditions, humour sexiste, etc.) participent à la continuité de ces inégalités est très certainement captivante pour un sociologue ou un psychologue, beaucoup plus inquiétante pour les membres des diverses minorités ou la gente féminine.

Les questions du genre et de l'égalité des sexes entrent très lentement dans les débats de société. Certains mécanismes de lutte commencent à s'ancrer dans nos mœurs tels que les assemblées non-mixtes ou l'écriture inclusive, mais les fondements des inégalités sont profondément ancrés et s'expriment dans nos actes quotidiens. C'est pourquoi une des auteures insiste sur la nécessité de relever chaque attitude discriminatoire afin que son auteur.e prenne conscience du poids que peuvent avoir ses comportements quotidiens.



Tous les articles de ce Jump Genre, écrits par des militant.e.s, donnent le point de vue des dominés. Il est difficile pour moi, un homme, blanc, cisgenre, hétérosexuel, de m'exprimer sur les discriminations subies par les minorités ou les femmes. Je terminerai donc cette introduction par une interrogation masculine. Et si l'égalité des sexes passait aussi par une prise en compte des inégalités subies par l'homme ? Et si l'augmentation des congés de paternité était une meilleure réponse que la volonté de faire travailler les femmes dès la sortie de la maternité ? L'obligation sociale pour l'homme (tout doucement en train de s'effriter) de faire le premier pas dans les relations amoureuses/ la drague (offrir les verres, faire la demande en mariage, etc.) ne devrait-elle pas tomber ? Et si la difficulté à faire disparaître la domination masculine chez les jeunes de nos sociétés occidentales était partiellement l'expression d'un manque de confiance de la gente masculine vis-à-vis du sexe opposé ?



Michaël Horevoets | Rédacteur en chef

DE STONEWALL AU FEMEN, LES LUTTES SE RE-RASSEMB- LENT ET SONT DIFFÉRENTES

« OSONS LE FÉMINISME » QUAND ON EST UN HOMME. C'EST TOUT LE DÉFI POUR MIEUX ÉDUIQUER LES JEUNES AUX RÉALITÉS DES IDENTITÉS DE GENRE. LES OUVRAGES SONT NOMBREUX, LES IDÉOLOGIES ET LUTTES APPORTENT DES REGARDS ET DES COURANTS TRÈS DIFFÉRENTS.

LES LUTTES FÉMINISTES, DES DROITS DES FEMMES EN BELGIQUE

C'est également de nombreuses luttes qui varient d'un État à l'autre, d'un collectif à l'autre ainsi que des politiques pratiquées dans chaque pays et région du monde.

Avec son indépendance en **1831**, la Belgique se dote d'une Constitution censée garantir les grandes libertés modernes. Mais l'application d'un système de suffrage censitaire, exclusivement masculin, **exclut près de 98% de la population** : les classes laborieuses, les étrangers et les femmes qui sont d'ailleurs, depuis le code Napoléon de 1804, reléguées au rang d'éternelles mineures et privées de leur capacité juridique.

La première vague révolutionnaire de 1848 renforce le phénomène, cantonnant les femmes aux seules tâches maternelles et ménagères, tout en laissant la sphère publique uniquement aux hommes.

Alors que l'obtention du droit de vote pour les femmes est LA revendication un peu partout en Europe, **en Belgique, la priorité est l'égalité économique et civile**. Les objectifs s'affinent en abolissant la puissance maritale et en fondant le droit de la famille sur le principe de l'égalité entre les époux, en concédant aux femmes de faire un honnête usage de leurs facultés et en rendant accessibles à tous, sans distinction de sexe, les métiers, les emplois, les professions, les carrières industrielles et autres, enfin, en reconnaissant aux femmes une part d'intervention dans la gestion et le règlement des intérêts publics.

Sur le plan économique, les premières campagnes menées par les féministes concernent *les demoiselles de téléphone*. L'État belge impose un examen de recrutement pour des postes de téléphonistes, quasi impossible à réussir, ceci dans le but de ne pas engager de femmes. *Les demoiselles de magasin* concernent quant à elles la loi qui autorise, en 1905, les vendeuses à s'asseoir à leur caisse.

Durant l'entre deux guerres, les mouvements se multiplient. Au sein des partis politiques également, les groupes de féministes s'organisent mais sans défendre réellement l'émancipation féminine. L'objectif recherché est davantage **l'encadrement des femmes devenues électriciennes communales** à partir de 1921.

Sur les **dossiers de société** entre les deux guerres, il faut constater que les combats féministes de l'époque sont encore bien actuels, alors que **le suffrage universel** démarre en 1919, les revendications concernent l'égalité civile et juridique, l'égalité économique et l'opposition aux attaques contre le travail des femmes.



Sur ce dernier, les arrêtés royaux préconisent une diminution de **25%** du traitement des femmes fonctionnaires lorsqu'elles épousent des fonctionnaires, l'exclusion du droit aux allocations de chômage pour les femmes mariées, l'arrêt de recrutement de tout agent féminin dans la fonction publique, si ce n'est pour le service de nettoyage, ...

Après la deuxième guerre mondiale, il faut remarquer que **les associations gagnent du terrain**. Ces associations, issues de mouvements politiques et liées à des enjeux économiques et politiques, parviennent à faire adopter certaines de leurs revendications.

Les avancées technologiques, dont celles liées aux tâches domestiques, favorisent l'ensemble de la vie quotidienne. Celle des femmes aussi connaît de nouvelles réalités : il est temps de libérer du temps pour les femmes et de leur donner accès au **salaire**.

Alors que le taux d'emploi ne fait qu'augmenter, les associations de femmes réclament désormais l'égalité formelle entre femmes et hommes en matière de droits politiques, civils et économiques.

Entre 1950 et 1960, les femmes accèdent aux métiers de la magistrature, au notariat et aux carrières diplomatiques. En 1976, **la réforme des régimes matrimoniaux rend effectif l'égalité entre les époux**.

EN 1969 UNE AUTRE LUTTE POINTE LE BOUT DE SON NEZ...

Parler de **luttas LGBTQI+**, c'est rendre visibles des personnes qui, par leur identité de genre et orientations sexuelles, ont été ou sont encore discriminées par le reste de la société, guidée par des normes : une vision binaire* et/ou cisgenre*.

**binaire : stéréotype qui définit l'expression de l'identité sexuelle à celle attendue par la société (homme-femme / masculin-féminin)*

**cisgenres : les personnes qui s'identifient au genre qu'on leur a assigné à la naissance*

Les combats sont quotidiens et, encore aujourd'hui, être femme, être homo, bi, trans*, intersexué.e ouvre la porte à de **nombreuses discriminations**. Le point commun porte essentiellement sur des notions d'identités de genre, sur la représentation sexuelle des personnes et sur les représentations du passé. Il faut le reconnaître, l'homme, le masculin, voire le sexe mâle, a toujours joué un rôle pionnier dans la domination. Peut-on parler de domination de l'homme blanc ici en Belgique ? Dans un sens oui, dans un sens non. Il faut remonter dans l'histoire de l'immigration. Aujourd'hui sans distinction d'origine raciale, les médias et certaines associations se focalisent particulièrement sur un problème de la classe masculine.

Dans les années 50 et 60, il y avait un « **mouvement homosexuel** » aux USA et en Europe. Des hommes en costume trois pièces et des filles en tailleur manifestaient « dignement » et demandaient des droits pour des gens qui « étaient peut-être déviants » mais qui étaient « respectables ». Il y avait également des bars cachés et des endroits de rencontre, semi ou tout à fait clandestins.

Le Stonewall Inn à NY était principalement fréquenté par des **travestis**, chose qui était interdite aux USA. La police organisait dès lors des **descentes dans le bar**. En 1969, la police s'apprêtait à casser du travesti... Cette année était particulièrement chargée en actualité aux USA, les mouvements de masses et de lutte contre la guerre, pour l'émancipation des personnes de couleur noire prenaient de l'ampleur, les homosexuels ne pouvaient pas rester à côté. C'est alors que naît la « bataille des sacoches », les hommes étaient en talon aiguille et en robe. C'était clairement la guerre de la police contre le droit des homosexuels.



Dix ans plus tard en Belgique, des associations lesbigay radicales, du côté flamand, estimaient qu'il fallait **une Pride en Belgique**, ainsi est née la « **Rose Zaterdag** » à Anvers. Suivirent les premières revendications au début des années 90 : loi interdisant les discriminations sur base de l'orientation sexuelle et reconnaissant les relations entre personnes du même sexe. En 1995, à la première Pride nationale, les partis francophones étaient absents. Il faut noter qu'AGALEV (ex GROEN) était bien présent. **A l'époque, l'image véhiculée par les médias était bien peu positive**, montrant uniquement des masses de muscles huilés en string, entourées de travestis. En 2000, Bruno De Lille (GROEN) devient Échevin de l'Égalité des chances à la Ville de Bruxelles, la Pride prendra dès lors plus de place et plus de visibilité. La Pride marque essentiellement la volonté de se rassembler, de fêter les luttes et de regarder vers l'avenir. Dès 1999, de nouvelles revendications sont sur la table : une loi anti-discrimination, la reconnaissance du couple, l'adoption par des personnes de même sexe, la visibilité des discriminations en Russie, en Iran, la législation non-discriminatoire pour les personnes transgenres et intersexu.e.s, le droits des demandeurs d'asile LGBTQI+, ...

En 2016, un sondage **UNIA** et **IVOX** a tenté de démontrer la perception sociale des homos/bisexual et les attitudes envers les personnes LGB, ceci malgré un cadre législatif favorable et une **acceptation sociale qui évoluent positivement**. 47% des sondés masculins disent expliquer clairement à leurs fils que les relations hétérosexuelles représentent la seule norme, contre 26% des femmes interrogées. Des femmes semblent aussi moins gênées par l'orientation sexuelle de leurs collègues puisqu'elles sont 23% à aller plus facilement demander de l'aide à un collègue homosexuel en cas de problème, alors qu'ils ne sont que 9% des hommes. Une majorité de femmes (60%) déclarent ne pas pouvoir être ami avec une personne homophobe alors que 45% des hommes n'y voient pas de problème.

L'HISTOIRE DES GRANDES LOIS BELGES DEPUIS STONEWALL (1969)

Les thématiques sociales, économiques, politiques et environnementales sont nombreuses en Belgique. S'il faut en retenir cinq, il faut retenir la famille, les mouvements de femmes et le féminisme, les droits reproductifs et sexuels, l'emploi et la sécurité sociale ainsi que la citoyenneté.

2015 | La co-mère d'un enfant devient mère sans aucune formalité si elle est mariée avec la mère biologique

2014 | Choix des parents du nom de famille de leurs enfants ; durée du séjour en hôpital, prise en charge par l'INAMI suite à un accouchement, rabotée

2012 | La co-mère a droit au même congé que les pères

2012 | Toutes les écoles en FWB doivent suivre l'EVRAS (Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)

2009 | Lors des élections régionales, la loi impose la présence d'un représentant de chaque sexe aux deux premières places de chaque liste.

2008 | Convention collective de travail sur l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et féminins rendue obligatoire à tous les secteurs

2007 | Procédure de divorces simplifiée et accélérée

2007 | Loi anti-discrimination

2006 | Légalisation de l'accès à l'adoption pour les couples de même sexe

2003 | Légalisation de l'accès au mariage entre personnes de même sexe

2002 | Parité sur les listes électorales ; article 10 de la constitution revue : l'égalité des femmes et des hommes est garantie

2000 | Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne reconnaissant un ensemble de droits personnels, civils, ...

1994 | Les listes électorales ne peuvent compter plus de deux tiers de candidats du même axe

1993 | Création du Centre Interfédéral pour l'égalité des chances, aujourd'hui devenu UNIA

1991 | Diminution drastique du droit à un complément de chômage pour les travailleurs à temps partiel involontaire

1990 | Dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, instauration de l'assurance maternité

1990 | Suppression de l'homosexualité sur la liste des maladies mentales par l'organisation mondiale de la santé

1989 | La loi réprime le viol entre époux

1988 | Suppression du cumul des époux et introduction du quotient conjugal

1984 | La loi protège les droits successoraux du conjoint survivant

1978 | La loi impose l'égalité totale de traitement entre les hommes et les femmes

1975 | Convention collective de travail sur l'égalité salariale

1973 | Levée de l'interdiction de l'information et la publicité pour la contraception

1972 | Premier grand rassemblement lors de la « journée des femmes » en présence de Simone de Beauvoir

1971 | Suppression de la référence au sexe dans la réglementation du chômage

1969 | La loi interdit aux employeurs de licencier une femme pour cause de mariage ou de grossesse



Sources

M. BOËL et C. DUCHÊNE, Le féminisme en Belgique 1892-1914 + Histoire de la Pride par Chloé Deman

LA NON-MIXITE

LA NON-MIXITÉ EST DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE DANS DES COMMUNAUTÉS DITES OPPRIMÉES, CE CONCEPT ANTI-MÉLANGE PERMET AUX VICTIMES DE DISCRIMINATION DE S'INTÉGRER DANS UN GROUPE OÙ ELLES POURRONT S'EXPRIMER LIBREMENT.

Voici selon Wikipédia la définition de la non-mixité : « La non-mixité est un concept selon lequel des personnes appartenant à des **groupes sociaux considérés comme opprimés** se rassemblent **en n'incorporant pas** dans leurs réunions des personnes considérées comme appartenant aux groupes dits « dominants »

Pour donner un exemple que tout le monde comprendra, la non-mixité, c'est en gros **refuser un homme dans un groupe de femmes**.

UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ D'EXPRESSION

Il a été jugé que durant une assemblée mixte, l'opprimé aura plus de **difficultés à imposer ses convictions ou son avis**, dans la peur de blesser ou de déranger le dominant par ses propos et de (re)subir les torts que lui a causé la communauté dominante.

On remarque que lors de rassemblements féministes, même s'il se retrouve en infériorité numérique, **l'homme à tendance à monopoliser la discussion et à centraliser le débat sur lui-même**. L'humain a évolué très longtemps dans une société patriarcale (une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes).

Aujourd'hui encore, même si la tendance s'inverse, notamment dans la politique, les constats restent les mêmes. L'homme a été habitué à prendre la parole au détriment des femmes ainsi qu'à avoir une présence plus importante lors de réunions/débats.

Dans cette situation, il est impossible pour la femme de prendre place dans la discussion lorsque l'homme a déjà établi (inconsciemment peut-être) sa supériorité sur la femme.

Selon Christine Delphy, sociologue française, en plus de l'aspect selon lequel les hommes monopolisent le discours, les hommes féministes ont également tendance à substituer leur parole à celle des femmes, mais aussi à **imposer leur conception de la libération des femmes à celles-ci**, dans une optique où ils pourraient contrôler ce mouvement. Pour elle, la non-mixité choisie est une conséquence de l'« auto-émancipation », c'est-à-dire de la lutte **par et pour** les personnes opprimées.

Dans la non-mixité, ce que l'on recherche c'est permettre aux opprimés de pouvoir échanger entre eux afin d'obtenir une **compréhension**. Il est nécessaire de leur permettre de se confier sur ce qu'ils ont vécu afin de pouvoir avancer dans leur vie, et la présence de dominants lors de ces réunions est un frein. Les opprimés doivent non seulement mener la lutte contre leur oppression, mais auparavant **déterminer cette oppression elles et eux-mêmes**.

UNE DISCRIMINATION INVERSÉE

La non-mixité en revient à inverser le sens de la discrimination, même si cela peut se ressentir comme une sorte de libération pour ces personnes dominées, **ce mouvement fait que les dominants deviennent eux-mêmes les opprimés et ainsi les opprimés deviennent à leur tour dominants**. La question qu'on se pose maintenant c'est de savoir si c'est la bonne chose à faire. Car si dès maintenant

ces communautés opprimées se lancent dans cette lutte, elles font le choix de devenir tortionnaires et ainsi on repart pour une **boucle infernale** qui n'en finit pas.

UN AMALGAME FIGÉ

Même en essayant de prouver le contraire, la non-mixité c'est faire un amalgame. Ce phénomène partirait du principe que toute personne qui pourrait être assimilée au groupe des dominants, l'est automatiquement. Or, actuellement, ce n'est plus une réalité. **Les militants ne sont pas forcément des victimes pour chaque cause qu'ils défendent**, ça on le sait, la génération actuelle évolue vers un monde où les gens se battent pour des causes qu'ils croient juste. Donc il ne faut pas nécessairement être noir pour lutter en faveur du mouvement **#BlackLivesMatter*** (**mouvement militant afro-américain qui se mobilise contre la violence ainsi que le racisme systémique envers les Noirs*).

La non-mixité renvoie inconsciemment à un message de conformisme, c'est-à-dire que l'individu évoluant dans un groupe dominant ne pourra pas être considéré comme divergent de ce groupe.

Il sera traité à la même enseigne que les autres même si il ne partage pas leurs opinions et convictions.

DES SOLUTIONS IMPOSSIBLES ?

Au final, on se demande comment rendre tout le monde satisfait. Pour ce problème, il n'y a pas de solution magique. Même si la non-mixité est enrichissante sur le point de vue social pour les opprimés, elle élargit énormément le fossé entre dominants/opprimés en insistant sur l'opposition entre les deux groupes, or il serait **primordial d'avancer en front uni** afin d'empêcher l'ascendance d'une communauté sur l'autre.



L'ÉCOFÉMINISME OU LA DÉNONCIATION DE TOUTE DOMINATION

L'ÉCOFÉMINISME EST UNE BRANCHE DE L'ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTALE, DISCIPLINE PHILOSOPHIQUE QUI S'INTÉRESSE AU RAPPORT HUMAIN/NATURE ET AU STATUT MORAL DE CETTE NATURE. L'UN DES QUESTIONNEMENTS MORAUX PEUT AINSI ÊTRE DE SAVOIR SI ELLE POSSÈDE UNE VALEUR INTRINSÈQUE; OU BIEN SI L'ON DOIT LA PRÉSERVER À CAUSE DE LA VALEUR INSTRUMENTALE QU'ELLE POSSÈDE POUR L'HUMANITÉ.

L'ÉCOFÉMINISME A PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR VOCATION DE FAIRE ENTRER LA QUESTION DE LA DOMINATION MASCULINE DANS CES DÉBATS ENVIRONNEMENTALISTES.

Pour le dire autrement, l'écoféminisme cherche à rendre l'éthique écologique **d'avantage connectée** aux problématiques culturelles et sociales et à **rendre visibles les liens structurels**, souvent ignorés, entre ces problématiques.

Mais l'écoféminisme est-il en retour une branche du féminisme ? Le débat est plus compliqué. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, faire rentrer une préoccupation environnementale dans une lutte sociale peut être vu comme une tentative de **diluer son objet**. Mais l'argument de la convergence des luttes peut alors être apporté.

Ensuite et surtout, c'est l'idée que l'éthique environnementale - parce qu'elle serait d'avantage portée sur le *Care* que les autres secteurs de l'éthique - aurait d'emblée un lien avec la féminité. N'est-ce pas là **renforcer les stéréotypes** et essentialiser une nature des femmes ? Lesquelles seraient considérées comme nécessairement plus douces, plus respectueuses, plus à l'écoute.

La thèse principale des écoféministes est que les Lumières, la consécration moderne de l'autonomisation du monde humain et l'avènement d'un capitaliste destructeur auraient élevé au rang de norme et dès lors rendu inquestionné un rapport au monde et aux autres **supposément masculin** (encore une fois, le sexisme n'est pas loin).

L'idée est parlante, certes, et les **deux formes de domination** (celle d'un sexe sur un autre et de l'Humain sur la Nature) importantes à dénoncer. Pourtant, les bases anthropologiques de ce mouvement de pensée sont bancalées. Quid des régions du monde très peu touchées par la Modernité et où une domination patriarcale existe tout de même ? (l'Athènes antique est un bon exemple historique). Et quid des sociétés matriarcales bien plus anciennes ?



La réponse que donnent certaines écoféministes à cette accusation de non solidité est pour le moins intéressante : la volonté de **faire primer la rationalité sur l'intuition** n'est-elle pas aussi un symptôme de notre incapacité à sortir du moule-à-penser masculin ?

Pour aussi incertaine que soit la réponse, il est important de souligner que l'écoféminisme a l'immense mérite de faire entrer la voix des opprimé.e.s dans ce qui se réduit souvent à des **considérations juridiques entre gens bien lotis** (si l'on pense, par exemple, aux négociations internationales climatiques). Et surtout (si nous prenons l'analogie pour ce qu'elle est) l'idée que le point de vue des femmes – parce qu'elles sont (pour le meilleur ou pour le pire) celles qui portent la vie – est un apport inestimable au combat pour refaire de notre attitude envers le monde celle, non pas d'un maître, mais d'un habitant pour son milieu nourricier.

L'HOMICIDE AU FÉMININ

LA VIOLENCE ET LA DOMINATION MASCULINE SUR LES FEMMES ET LEUR CORPS TROUVE SON EXPRESSION LA PLUS FATALE LORSQU'ELLES EN DÉCÈDENT. APPELÉ AUSSI GYNÉCIDE, GYNOCIDE OU FÉMICIDE, LE FÉMINICIDE PEUT SE DÉFINIR COMME TOUT MEURTRE DE FILLES OU DE FEMMES AU SIMPLE MOTIF QU'ELLES SONT DES FEMMES¹ OU COMME TOUT MEURTRE DE FEMMES FONDÉ, ET FRÉQUEMMENT JUSTIFIÉ, SPÉCIFIQUEMENT SUR L'APPARTENANCE À UN GENRE FÉMININ²

Celui-ci présente différentes formes : **il peut être intime** (c'est-à-dire causé par un partenaire actuel ou ancien) **ou non** (commis par un étranger), mais aussi **lié à l'honneur ou encore à la dot**. L'infanticide des fillettes et la sélection foetale constituent également des féminicides.

C'est « grâce à » la ville mexicaine de Ciudad Juarez, située aux frontières étasuniennes, que le féminicide a fait sa récente entrée sur scène. Depuis 1993, on dénombre plus de 1.300³ mortes, enlevées, torturées, violées, tuées, là où la police corrompue favorise l'impunité (75% des cas⁴).

En certains lieux, la corrélation pauvreté-féminicide est pertinente. Ailleurs, c'est la **tradition** qui peut se révéler l'ennemie des femmes. C'est aussi un contexte **politique**, bref, on peut lui trouver toutes les raisons afin de le justifier. Mais il serait trop aisé de pointer du doigt les autres sans regarder chez soi et de ne pas voir les raisons

principales du problème. **Les Occidentaux n'ont certainement pas à être fiers.**

LA FORME DE FÉMINICIDE LA PLUS COMMUNE CHEZ NOUS EST L'EUPHÉMIQUE CRIME PASSIONNEL

Ce terme recouvre le cas du féminicide intime, occultant la dimension genrée qui lui est inhérente. Pire, il lui trouve un autre coupable : l'amour, la passion et, dans certains cas, c'est la femme elle-même, la provocatrice de la colère de monsieur⁵.

Ce « féminicide d'amour » partage avec le féminicide lié à l'honneur⁶ les valeurs sur lesquelles il repose : **l'idée archaïque que la famille est la propriété de l'homme**, qu'il soit père ou mari. La recherche a clairement démontré le poids des modèles sociaux des relations privées H/F et, en particulier, la persistance du modèle inégalitaire dans le processus du féminicide intime⁷. Les crimes constituent alors une **forme de sanction** de la sexualité féminine – dont le traitement est, bien entendu, différencié de la sexualité masculine.

Grâce au combat féministe qui y a été mené, **plusieurs pays⁸ de l'Amérique latine ont intégré le féminicide dans le code pénal**. Chez nous ? On s'en doute, on trouve dans notre androcentré code le mot *homicide* pour le meurtre en général tandis que les termes *parricide*⁹ et *infanticide*¹⁰ jouissent d'une définition. La loi stipule toutefois que le sexe en tant que mobile du crime ou du délit entraîne une peine différente de l'homicide. Mais cette précision se place entre nationalité, ethnie, état civil, naissance, âge, handicap, langue, conviction politique ou syndicale, etc... et ne bénéficie d'**aucune définition**¹¹.

La Belgique pourrait pourtant suivre l'exemple de l'Italie et de l'Espagne, qui ont fait du féminicide un crime spécifique assorti d'une **peine**

spécifique, d'autant plus qu'elle a ratifié la Convention d'Istanbul. Aussi, le 10 juin 2016, le Parlement de la région de Bruxelles-Capitale a signé la Proposition de résolution condamnant le féminicide, laquelle ouvre le féminicide aux « **violences à caractères sexistes perpétrées sur les corps des femmes** », incluant les mutilations génitales, les stérilisations forcées, l'hétérosexualité forcée, les viols... et demande au gouvernement fédéral « d'ériger le féminicide en infraction pénale et de reconnaître la terminologie fémicide quant aux violences à caractère sexiste perpétrées sur les corps des femmes. »¹²

Il y a urgence à ce qu'on prenne en considération, au niveau national, le problème des féminicides. De **l'inscrire au Code pénal**. De déployer une réelle politique de lutte contre ceux-ci. De former correctement à la prévention, lutte et prise en compte du féminicide dans les différents piliers dont nous disposons.

NE PAS RECONNAÎTRE NI NOMMER UN PROBLÈME, C'EST LE LAISSER DANS SON INEXISTENCE LATENTE

Visiblement, le féminicide reste, pour l'instant, tributaire de la hiérarchie qui contribue à définir le genre.

Art. 405quater :

[1 Lorsqu'un des mobiles du crime ou du délit est la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de sa prétendue race, de sa couleur de peau, de son ascendance, de son origine nationale ou ethnique, de sa nationalité, de son sexe, de son changement de sexe, de son orientation sexuelle, de son état civil, de sa naissance, de son âge, de sa fortune, de sa conviction religieuse ou philosophique, de son état de santé actuel ou futur, d'un handicap, de sa langue, de sa conviction politique, de sa conviction syndicale, d'une caractéristique physique ou génétique ou de son origine sociale, les peines seront les suivantes :

1° dans les cas visés à l'article 393, la peine sera la réclusion à perpétuité ;

2° dans les cas visés aux articles 398, 399, 405 et 405bis, 1° à 3°, le maximum de la peine d'emprisonnement portée par ces articles sera doublé avec un maximum de cinq ans et le maximum de la peine d'amende sera doublé avec un maximum de cinq cents euros ;

3° dans les cas visés aux articles 400, alinéa 1er, 402 et 405bis, 4°, la peine sera la réclusion de cinq ans à dix ans ;

4° dans les cas visés aux articles 400, alinéa 2, 401, alinéa 1er, 403, 405bis, 5° et 9°, la peine sera la réclusion de dix ans à quinze ans ;

5° dans les cas visés aux articles 401, alinéa 2, 405bis, 6°, 7° et 10°, la peine sera la réclusion de quinze ans à vingt ans ;

6° dans les cas visés aux articles 404, 405bis, 8° et 11°, la peine sera la réclusion de vingt ans à trente ans.]1

HOMICIDE AU FÉMININ

La violence et le contrôle masculin sur les femmes et leur corps trouve son expression la plus fatale lorsqu'elles en décèdent. Appelé aussi gynécide ou gynocide, le féminicide est « **tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu'elles sont des femmes** »¹³

Les féminicides se présentent sous différentes formes. Le féminicide intime est commis par l'époux ou le petit ami, actuel ou ancien. Les crimes liés à l'honneur sont causés à cause d'une transgression sexuelle ou comportementale de la part d'une femme ; celle-ci est alors assassinée – dans certains cas parce qu'elle a été violée – afin de protéger la réputation de la famille. Il y a également le féminicide lié à la dot, dans le cas où, par exemple, la dot de l'épouse est insuffisante. Le féminicide non intime est, comme son nom l'indique, commis par une personne en relation non intime avec la victime et peut être commis par hasard ou de manière systématique.

¹ Claudia Garcia-Moreno, Alessandra Guedes et Wendy Knerr, Comprendre et lutter contre les violences à l'égard des femmes, 2012, p. 1

² Mathieu Caulier, « Les politiques du genre face au conflit », Journal des anthropologues [En ligne], 136-137 | 2014, mis en ligne le 02 juin 2016, consulté le 30 mars 2015

³ Mais les chiffres restent problématiques, certaines sources allant jusqu'à 5000 tuées, à cause du manque de statistiques officielles. D'autres villes comptent un taux de féminicide plus élevé mais n'ont pas joui d'une mobilisation populaire autour de ce drame.

⁴ Selon l'Observatoire citoyen national du féminicide.

⁵ Il existe dans certaines législations occidentales la possibilité d'invoquer la « défense de provocation », qui, si elle est acceptée, permet de réduire la peine de l'accusé. On a observé dans certains cas que les propos de la femme s'étaient révélés offensifs et les juges leurs ont imputé une part de responsabilité dans la mort de leur autrice, diminuant jusqu'à deux ans la peine du tueur.

⁶ Pascale Fournier, Pascal McDougall, « Le droit comparé et la violence faite aux femmes : voyages au cœur de la narration identitaire », Droit et société 2014/2 (n° 87), pp. 435-464.

⁷ Annick Houel, Claude Tapia, « Les dessous du féminicide. Le cas Althusser », Le Journal des psychologues 2008/8 (n° 261), p. 50.

⁸ Bolivie, Argentine, Chili, Costa Rica, Colombie, Salvador, Guatemala, Mexique, Pérou.

⁹ Article 395 du Code pénal.

¹⁰ Article 396 du Code pénal.

¹¹ Article 405 du Code pénal.

¹² <http://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2015-16/129105/images.pdf> : p. 5.

¹³ Claudia Garcia-Moreno, Alessandra Guedes et Wendy Knerr, Comprendre et lutter contre les violences à l'égard des femmes, 2012, p. 1

Pour l'article :

<http://www.axellemag.be/feminicide/>

<http://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention>

<https://www.femicide.net/>

POURQUOI L'ECRITURE INCLUSIVE?

LE SEXISME TRAVERSE TOUTES LES COUCHES DE NOTRE SOCIÉTÉ : NOS SALAIRES, NOS ESPACES PUBLICS, NOS LOISIRS, NOS ATTITUDES... C'EST DONC « NATURELLEMENT » QU'ON LE RETROUVE DANS LA LANGUE QUI TRADUIT, À SA MANIÈRE, LE PRINCIPE DE LA DOMINATION MASCULINE.

Ne dit-on pas que « le masculin l'emporte » ? Et aussi pour des termes genrés ? Cette règle grammaticale, contrairement à ce qu'on pourrait croire, **ne va pas de soi et n'est en rien naturelle**. Les dires de certains grammairiens peuvent nous éclairer quant à sa justification. Le célèbre abbé Bouhours écrit en 1675 que « **lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte** ». Mais Bauzée, en 1767, est plus explicite : « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ».



LA LANGUE EST DONC CE PRODUIT CULTUREL QUI, DEPUIS DES SIÈCLES, OFFRE UNE FORTE VISIBILITÉ AU MASCULIN, LAQUELLE PROVIENT DE DÉCISIONS POLITIQUES EN ACCORD AVEC LES ACADÉMICIENS, QUI SONT ALORS DES HOMMES

Relevons, par ailleurs, que ces choix se réalisent parallèlement aux volontés de disparition des langues régionales (langues d'oïl et d'oc). Ainsi, ne sont plus usités des termes tels qu'*autrice*, *poétesse*, etc. C'est, en l'occurrence, une des causes de la difficulté pour certaines de dire aujourd'hui *écrivaine*, *directrice*... alors que même le Moyen Âge n'y voyait aucun inconvénient et qu'aujourd'hui on ne rencontre aucun problème à parler de *puéricultrices* ou d'*infirmières* pour des ensembles de personnes.

Des études ont mis en évidence que lorsqu'on demande de définir le sexe d'une personne signant « avocat »..., la grande majorité des personnes suppose qu'il s'agit d'un homme. Ce procédé psycholinguistique n'est, en réalité, que **significatif des représentations stéréotypiques que nous nous faisons tous et toutes**.

C'est pourquoi l'écriture inclusive, ou l'ensemble des attentions graphiques (orthographiques ou syntaxiques) permettant d'assurer une égalité de représentation des deux sexes, propose de mettre fin à la so-disant neutralité du masculin.

LA LANGUE STRUCTURE ET CONSTRUIT LA RÉALITÉ DES LOCUTEUR-TRICE-S

... **Mais notre réalité construit et structure également la langue.** Celle-ci participe de l'intériorisation et de la perpétuation des inégalités ainsi que des clichés. Il est dès lors

impossible d'attendre que la société change et que la langue suive d'elle-même. Il nous revient de saisir cette double influence afin de proposer une réalité et une langue non discriminantes de sorte qu'elles s'influencent dialectiquement.

Puisque l'idéologie est aussi à l'oeuvre dans la langue, il est nécessaire de mettre fin à l'exception du féminin. C'est l'humanité qui doit l'emporter. Et elle n'est pas constituée que d'hommes avec, par accident, quelques femmes.

Il s'agit alors de considérer la langue comme un **levier de combat contre les discriminations entre les sexes**. Cet outil de lutte, lui aussi politique, est un instrument et un lieu d'influence qui permet de s'engager contre le sexisme. L'objectif est de **mettre fin à l'invisibilisation des femmes dans la langue, comme dans la société**, où sont représentés une majorité d'hommes mais aussi de reconnaître la place de ces hommes dans certains rôles le plus souvent associés à des femmes.

L'écriture inclusive se situe donc dans la continuité des actions déjà réalisées pour **l'égalité entre les personnes**. La refuser revient à récuser l'implication et l'engagement pour la non-discrimination et équivaut à l'acceptation de valeurs sexistes et machistes.

Pour celles et ceux pour qui la pratique paraît compliquée, les institutions publiques francophones proposent **des guides de communication sans stéréotypes genrés**. Si l'écriture inclusive peut sembler compliquée, c'est parce qu'elle est nouvelle et non enseignée. Elle n'est qu'une **question d'habitude**.

QUAND LA PUBLICITE NOUS VEND NOTRE GENRE ...

SI VOUS AVEZ DES ENFANTS DANS VOTRE ENTOURAGE, VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE DÉJÀ PASSÉ DU TEMPS À REGARDER DES DESSINS ANIMÉS AVEC EUX. SI C'EST LE CAS, VOUS AVEZ CERTAINEMENT DÛ AUSSI VOIR QUELQUES PUBLICITÉS – QUE DIS-JE QUELQUES HORREURS, PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION – DESTINÉES À CE JEUNE PUBLIC. ENTRE CELLES POUR LES YAOURTS AUX FRUITS SANS FRUITS ET CELLES POUR LES BONBONS FOURRÉS D'ADDITIFS ALIMENTAIRES, CELLES POUR LES JOUETS NE VOUS ONT ALORS SÛREMENT PAS ÉCHAPPÉES. ET NI VOUS, NI LES ENFANTS AVEC LESQUELS VOUS ÉTIEZ N'ONT EU BESOIN DE FAIRE UN GROS EFFORT DE CONCENTRATION POUR CONSTATER UNE NETTE SÉPARATION ENTRE LES SÉQUENCES DESTINÉES AUX PETITES FILLES ET CELLES DESTINÉES AUX PETITS GARÇONS.

Aux premières sont destinées poupées, leurs vêtements et autres accessoires pour pouponner, **aux seconds voitures**, jeux de mécanique et revolvers. Plus encore, les publicités pour les premières sont marquées par du rose, et éventuellement d'autres couleurs pastel qui reflètent la douceur, l'amour et la tendresse, tout comme les lettres aux formes arrondies. Pour les seconds, outre le bleu, on prévoit des couleurs vives et un caractère typographique, le tout évoquant la force, la vitesse, le danger ou encore l'interdiction.

Dans beaucoup de publicités papier et sites Internet de magasins de jouets, la situation est similaire. Souvent, le site ou le catalogue propose des **catégories**. Deux d'entre elles sont particulièrement bien fournies : l'une est intitulée « filles », l'autre « garçons ». Sur certaines pages, un petit commentaire est ajouté, comme par exemple « apprends à faire comme maman » pour les filles. Des photos de filles ou de garçons plus ou moins âgés s'ajoutent au langage écrit. De cette manière, **les catalogues rappellent bien aux enfants quels sont les jeux auxquels ils sont censés jouer selon leur âge et leur sexe¹**.

Pour les jeux a priori mixtes, les marques, désireuses de faire un maximum de profits (je ne vous apprends rien !), ont créé des modèles non mixtes, en proposant une différenciation de couleurs. De cette façon, les parents qui ont acheté des jouets roses pour leur aînée se sentiront obligés de racheter la panoplie pour le cadet. Le tout fréquemment en plastique, produit dans des conditions déplorables, et parfois par d'autres enfants. Soit ! **Les stéréotypes de genre alimentent donc le capitalisme, et ce dernier dessert généralement davantage les femmes** (nous y reviendrons), même si durant l'enfance les normes de genre en matière de jouets sont plus ressenties par les garçons que par les filles². Remarquons également que diviser pour mieux vendre ne contribue en rien à favoriser le « **jouer-ensemble** ».



Vous me direz que de toute façon les enfants veulent jouer aux mêmes jeux que leurs copains ou copines. Bien sûr mais **si la publicité était neutre**, peut-être que les jeux préférés de ces derniers et dernières ne seraient pas marqués de la même manière. Tout dépend également de **l'intervention des parents** dans le choix des jeux et de la répartition des tâches dans la famille. En effet, comme nous l'avons vu, les publicitaires ont bien compris que les enfants veulent imiter les comportements de leur entourage, et en particulier des personnes qu'ils identifient comme leurs semblables.

LE MARKETING GENRÉ AYANT ÉTÉ CRITIQUÉ PAR QUELQUES CLIENTS, CERTAINS MAGASINS ONT FAIT ÉVOLUER LEUR COMMUNICATION

Ainsi, en France, la chaîne U produit depuis 2012 des catalogues où **filles et garçons s'amuse avec tous types de jouets**³. Notons même la présence de photos d'enfants blancs jouant avec une poupée noire. Malheureusement, l'impact de ces catalogues non sexistes reste faible. En effet, si l'action des magasins est limitée puisqu'eux-mêmes dépendent des marques, de leurs publicités et des photos sur les boîtes de jeux, les opposants à ces catalogues imprégnés de ce qu'ils appellent « la théorie du genre » accompagnés par quelques conservateurs d'extrême-droite se font quant à eux bien entendre dans l'espace public et médiatique⁴.



LES PUBLICITÉS DESTINÉES AUX ADULTES SONT ELLES AUSSI SOUVENT EMPREINTES DE SEXISME

Seulement nous y sommes tellement habitué-e-s qu'il nous échappe régulièrement. Essayons alors d'inverser les personnages **féminins et masculins de photos et vidéos publicitaires**⁵. Ah, tiens donc, tout d'un coup, il crève les yeux !

Mais **quels effets** peuvent donc avoir ces publicités sur les représentations de ces jeunes et moins jeunes consommateurs ?

Les annonces publicitaires participent à la **formation des représentations sociales**, qui sont des vecteurs d'inégalités. En ce qui concerne les enfants, d'après Chris Paulis, anthropologue à l'Université de Liège, les catalogues de jouets « **[construisent] non pas des enfants mais des garçons et filles**, non pas des adolescents mais des jeunes filles et des jeunes garçons qui donneront des adultes, femmes et hommes de demain »⁶. Mona Zegai, une sociologue doctorante en matière de jouets et de socialisation de genre, affirme quant à elle que **le genre est un déterminisme social** qui borne le champ des possibles, au même titre que la classe sociale⁷.

« Borner le champ des possibles », et pourquoi pas **celui des rêves également** ? Je pense à une publicité destinée à un public adulte. Il s'agit d'une affiche, conçue par le **Forem**, et qui a défrayé la chronique. Elle mettait en scène une petite fille au look vintage munie d'un gant et d'une serpillière, et présentait le texte « Osez réaliser vos rêves...Devenez auxiliaire de ménage ». Oui, une annonce sexiste a émané d'une institution publique... en 2017 ! Un sexisme exacerbé par le commentaire inapproprié pour de nombreuses personnes (femmes comme hommes) qui exercent cette fonction « faute de mieux ».

Le Forem s'est excusé. Ouf ! Bien que la marge de progression pour l'égalité soit encore grande, nous ne revenons pas cent ans en arrière ! Le service public wallon de l'emploi et de la formation avait certainement été influencé sans vraiment s'en rendre compte (espérons-le) par la **ségrégation horizontale de genre qui règne encore sur le marché de travail**. Celle-ci se définit par le cantonnement des femmes dans certains secteurs d'activité, dans des domaines particuliers ou dans des départements spécifiques au sein des entreprises. Il est vrai que d'après la Direction générale Statistiques, soit l'organisme

chargé de produire des statistiques nationales en Belgique, **97% des aides de ménage à domicile de notre pays étaient des femmes en 2016**⁸. Au sein de leur propre foyer, les femmes consacrent en moyenne huit heures par semaine de plus que les hommes aux tâches ménagères et vouent une heure et demie de plus aux soins des enfants alors qu'elles ne dédient « que six heures de moins » au travail rémunéré⁹. Une **différence salariale** qu'on mesure encore mieux lorsqu'on sait qu'à travail égal, les femmes gagnent encore et toujours 9% de moins par heure que leurs collègues masculins¹⁰. Pour gagner davantage, il faut graver les échelons mais là encore être une femme n'y aide guère car à côté de la ségrégation horizontale, on trouve la ségrégation verticale plus communément nommée « **le plafond de verre** »¹¹.

BREF, AU 21^{ÈME} SIÈCLE, EN OCCIDENT, LES INÉGALITÉS PERSISTENT

Pour les diminuer voire les supprimer, des actions vis-à-vis de la **socialisation de genre** des garçons et des hommes comme celle des filles et des femmes constituerait un grand pas. Car si comme le disait Simone de Beauvoir, « on ne naît pas femme, on le devient », la phrase équivalente est vraie pour les hommes, et eux aussi peuvent souffrir des représentations de genre. « Ne pas être assez viril »...Voilà un sentiment qui touche pas mal d'entre eux, à tel point que certains éprouvent le besoin de faire un stage de masculinité, comme France 2 l'a récemment montré dans un reportage controversé¹², qui interroge sur le rôle des médias au-delà de la publicité. Les représentations de certains téléspectateurs (enfants, adolescents et adultes) ont pu être modifiées ou renforcées par les discours tenus dans la séquence.

Bien que l'endoctrinement soit plus efficace chez les plus jeunes, le processus ne

s'arrête pas avec l'enfance mais est bien continu. Nous intériorisons constamment des représentations sociales, et reproduisons ces stéréotypes appris sans nécessairement le vouloir. Au cours de ce conditionnement, il est plus que probable que la publicité occupe une place importante. Peut-être faudrait-il penser à **légiférer sur les représentations de genre dans la publicité ou dans les médias en général**, notamment dans ceux destinés aux plus jeunes, ou à prendre des mesures pour limiter la place de la publicité dans la société ?

¹ M. ZEGAL, « Trente ans de catalogues de jouets : Mouvements et permanences des catégories de genre », Paris, Actes du colloque international " Enfances et culture: regards des sciences humaines et sociales ", 2010

² I.D. CHERNEY, « Nouveaux jouets : ce que les enfants identifient comme jouets de garçons et jouets de filles », Presses universitaires de France, 2006/3, vol.58, p.268

³ C. WOITIER, Des catalogues de jouets révolutionnent les genres, dernière mise à jour le 06/11/12

⁴ L. Auvitu, Catalogue de Noël : bravo Super U d'horripiler le Printemps Français et les autres réacs, mis en ligne le 01/11/13

⁵ Plus d'exemples, voir :

– Et si on inversait le rôle des femmes et des hommes dans la publicité ?, mis en ligne le 18/03/14

– S. Zelinski, Representations of Gender in Advertising, mis en ligne 03/03/13

⁶ Enseignons.be, Attention aux jouets sexistes à Noël, mis en ligne le 10/12/10

⁷ L. DYLAN, Genre et jouets : l'avis d'une sociologue, mis en ligne le 19/09/13

⁸ Direction générale Statistique – Statistics Belgium, Les professions en Belgique. Métiers principalement féminins ou masculins (2016)

⁹ L'emploi du temps des Belges. Résultats de l'enquête belge sur l'emploi du temps de 2013

¹⁰ Pour plus de détails : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et Diether De Vos (SPF Emploi), L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique, page 6.

¹¹ Pour plus de détails, voir Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et Diether De Vos (SPF Emploi), L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique, page 75.

¹² A. Lorriaux, L'insupportable message sexiste diffusé par France 2. Quand la chaîne du service public donne carte blanche aux masculinistes et aux propos sexistes, dernière mise à jour le 31/03/17

IDENTITE, SEXE, EXPRESSION, ATTIRANCE ...



Identité de genre



Expression de genre



Sexe biologique



Attiré.e par



IDENTITÉ DE GENRE



L'identité de genre d'une personne est **le genre auquel cette personne s'identifie**. Il peut être différent du genre assigné à la naissance.

Nous parlons des genres (au pluriel) car chaque personne doit avoir la possibilité de s'autodéfinir sans forcément faire référence à un existant préalable.

Déjà entendu parlé de...

... *Cisgenre* ? désignant des personnes dont l'identité de genre correspond à celle associée habituellement au genre assigné dès la naissance.

... *Transgenre* ? désignant des personnes dont l'identité de genre est différente de celle associée habituellement au genre assigné dès la naissance. Il s'agit des personnes qui questionnent les identités psychosociales et les rôles sociaux communément associés aux genres binaires « hommes/femmes »

... Mais aussi « *genre fluide, gender-queer, non-binaire* » ...

SEXE BIOLOGIQUE



Ce qui a trait aux **aspects biologiques, génétiques, taux hormonaux et caractéristiques sexuelles secondaires** d'une personne.

Le « sexe » de la personne est **généralement assigné à la naissance par la déclaration d'un médecin**. La déclaration du médecin est basée sur le « sexe phénotypique ».

Déjà entendu parlé de...

... Sexe masculin ?

... Sexe féminin ?

... *Personnes intersexuées ? On parle de conditions intersexuelles lorsque des personnes présentent dans une plus ou moins grande mesure des caractéristiques des deux sexes.*

EXPRESSION DE GENRE



L'expression de genre d'une personne correspond à sa **façon d'utiliser divers codes sociaux** (vêtements, attitude, langage...) **et corporels** (corporalité, prise d'hormones, opérations...) **attribués à un genre particulier**.

Par exemple :

S'habiller de vêtements féminins est une expression de genre qui peut être considérée comme féminine. Pour autant, l'expression de genre n'est pas nécessairement en corrélation avec l'identité de genre. On peut très bien être une femme qui s'identifie comme femme et avoir une apparence très masculine, cela ne remet pas en cause son identité de genre.



ATTIRANCE SEXUELLE/ÉMOTIONNELLE

Inclination à **préférer ou pas certaines spécificités corporelles**, et à **éprouver ou pas des profondes attirances émotionnelles et/ou sexuelles** vis-à-vis d'autres êtres humains.

Ex de préférences sexuelles : lesbiennes, hétéro, gayes, pansexuelles, asexuelles, bisexuelles...



A voir sur le net :

Déshabilitez-nous ces Messieurs Dames

Extrait visible sur :

<http://www.ecoloj.be/jump/identite-sexe-expression-attrance/>

Source : Genres Pluriels

LE SEXISME ORDINAIRE

ÊTRE FÉMINISTE, CE N'EST PAS DÉTESTER LES HOMMES. ALORS MESSIEURS – QUI VOUS CONSIDÉREZ COMME TEL – NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, LE BUT DE NOS REVENDICATIONS N'EST PAS DE VOUS ÉCRABOUIILLER ! PERSONNELLEMENT, JE ME SUIS TOUJOURS DIS QU'IL N'Y AVAIT PAS DE PERSONNES SEXISTES PAR ESSENCE, MAIS PLUTÔT DES COMPORTEMENTS, DES ACTES OU DES ATTITUDES SEXISTES.

Bien entendu, si une personne multiplie de tels comportements, il est fort probable que je ne vois en elle qu'une personne sexiste. Mais ces personnes sont rares alors que **les actes et propos sexistes sont monnaie courante** et envahissent notre quotidien. Ce sont des paroles, des gestes, des comportements qui **paraissent anodins** mais qui traduisent des **stéréotypes et représentations collectives de genre**. Ce que nous appelons sexisme ordinaire. *Ordinaire* car quotidien, mais pourtant pas banal pour autant, ni insignifiant !

TOUT LE MONDE A DÉJÀ EU UNE ATTITUDE SEXISTE

Nous-même, un proche, un membre de la famille, une connaissance ou un ami. Regardez autour de vous, écoutez ! Vous entendrez peut-être votre père – qui veut devenir chauffeur de bus – vous dire « il y a beaucoup de femmes qui conduisent les TEC donc, ça va, je devrais réussir les tests ». Ma réaction: « Ben oui papa, qu'est-ce qu'une personne de sexe féminin saurait faire qu'une personne de sexe masculin ne saurait pas ? ».

Et pourtant je l'aime bien mon papa. Décrier les actes et propos sexistes ne veut en aucun cas dire que nous détestons les hommes ou ceux qui les commettent.

DE PLUS, LE SEXISME N'EST PAS RÉSERVÉ QU'À LA GENTE MASCULINE

Beaucoup de femmes aussi peuvent tenir de tels propos. Par exemple quand ma mamy me dit que je serais plus jolie si je me maquillais. Pire encore, quand elle dit qu' « une femme qui fume, c'est vulgaire ». Ah, et pas un homme? « C'est mauvais pour la santé pour tout le monde, mais je ne sais pas, voir une femme fumer en rue, je trouve ça plus vulgaire. **Un homme ça me dérange moins** ». Ma réaction : « D'accord mamy, je ne vais pas entamer le débat. Mais tu te rends compte que ce que tu dis est ultra sexiste ?! »

Cela peut également être le fait d'une institution d'agir de manière stéréotypée. En juin 2016, j'ai assisté au spectacle de fin d'année de mon neveu. Avec sa classe de 4ème primaire, il dansait sur la musique du film Grease « You're the one that I want ». La chorégraphie représentait deux bandes de jeunes qui allaient et venaient l'un vers l'autre : les filles avec des robes et boa à plumes roses d'un côté et les garçons vêtus de jeans et veste en cuire de l'autre.

Vous voulez davantage d'exemples ? Allez faire une petite recherche sur le net et vous trouverez pléthore de témoignages. Que ce soit en famille, au travail, à l'école ou dans l'espace public, le sexisme s'immisce dans les échanges et relations comme un virus dans notre corps. Cela va de la manière dont tu dois te vêtir à du harcèlement pur et dur en passant par des a priori sur tes compétences et ton caractère. Voici un petit aperçu, loin d'être représentatif et exhaustif :

Remarque d'une collègue: « J'ai préparé une activité avec des pirates pour les garçons et des fleurs pour les filles, ils vont être contents ! »¹

« J'étais encore au collège. À mon arrivée le matin, la directrice m'a interpellée et m'a dit qu'il était hors de question que j'aille en classe « habillée comme ça » (j'étais en short avec des collants noirs en-dessous). Elle m'a laissée entrer à contre-cœur en me disant de ne plus m'habiller de la sorte »²

Question de ma collègue à N (jeune homme de 27 ans, nous en avons 40) pour savoir pourquoi elle n'avait pas le même salaire qu'une collaboratrice au même poste. Réponse de N: « ben ? Tu m'as pas sucé toi ! »... « Je rigole hein ! »³

Tous ces propos, ces actes sexistes font partie d'un **imaginaire collectif**, un système qui se

perpétue et qui se perpétuera encore tant que de tels comportements ne seront pas globalement, socialement et politiquement dénoncés. **Être féministe, c'est promouvoir au quotidien l'égalité de toutes et tous et faire prendre conscience qu'une femme est un individu et doit donc être considérée comme tel sans différence de traitement et sans préjugé.** Nous revendiquons une société où nous pourrions vivre notre genre en toute liberté et où les individus seront reconnus et considérés comme tel sans considération de leur sexe !

¹ http://www.lexpress.fr/actualite/5-exemples-de-sexisme-ordinaire-a-l-ecole_1318832.html

² <http://www.madmoizelle.com/sexisme-denonce-swan-neptune-557283>

³ https://www.buzzfeed.com/mariekirschen/sexisme-ordinaire?utm_term=.kd1v6GOa4m#.cxOjDr5mvV



UN MASTER EN ETUDES DE GENRE POUR LA FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

L'UNIVERSITÉ, COMME LIEU DE CRÉATION DE SAVOIRS SCIENTIFIQUES MAIS AUSSI COMME LIEU DE DÉBATS ET DE RÉFLEXIONS CRITIQUES, EST UN ESPACE ESSENTIEL À INVESTIR POUR LES MOUVEMENTS FÉMINISTES. EN EFFET, LES TRAVAUX ACADÉMIQUES VIENNENT SOUVENT JUSTIFIER ET SOUTENIR LES ACTIONS ENTREPRISES SUR LE TERRAIN ET LES REVENDICATIONS. À TITRE D'EXEMPLE, LES TRAVAUX DE L'ANTHROPOLOGIE DEPUIS MARGARET MEAD ONT PERMIS DE RÉPONDRE À CERTAINS ARGUMENTS DE BIOLOGISTES QUI LÉGITIMAIENT DES FORMES D'INÉGALITÉ ENTRE LES DEUX SEXES.

À la rentrée universitaire 2017-2018, les six universités francophones proposeront pour la première fois un master de spécialisation en études de genre, visant à **analyser les rapports sociaux entre les sexes**. Retour sur le processus de création d'un tel curriculum et le rôle des études de genre dans le milieu universitaire avec les propos de **Catherine Wallemacq**, coordinatrice francophone de l'association Sophia et Sarah Sepulchre, professeure de

communication à l'Université Catholique de Louvain, spécialiste des questions de genre.

C'EST QUOI SOPHIA ? QUELLES SONT SES MISSIONS, SES OBJECTIFS ET SES ACTIVITÉS ?

CW : Sophia est le **réseau belge des études de genre**. Il a été fondé à la fin des années 80 pour promouvoir les études de genre (ou plus précisément ce qu'on appelait alors *études femmes* ou *sur les femmes*) qui, à l'époque, ne dépendait que de quelques personnes dans les universités. **Le réseau visait à mettre en contact, à encourager des échanges d'informations et à réfléchir à l'ancrage structurel de ces études** dans les universités. On s'inscrivait alors dans la lignée de la reconnaissance des *women's studies* depuis les années 70 dans le monde anglo-saxon et ailleurs. Il existait des centres de recherche et des formations universitaires dans ce domaine tandis que la Belgique était déjà considérablement à la traine.

Au départ, Sophia était un collectif assez informel. D'autres organisations travaillaient également sur la valorisation des études féministes, comme **l'Université des femmes** dans une optique d'éducation. Sophia quant à elle voulait établir des ponts entre les associations féministes et les universités et apporter des changements de pensée dans les universités. Il s'agissait déjà à l'époque d'**éviter qu'un fossé se creuse entre l'université et l'associatif**.

Sophia devient une ASBL en 1995. Grâce au soutien des politiques à la professionnalisation des mouvements féministes, elle peut alors engager ses premières employées, deux coordinatrices à mi-temps, une configuration demeurée inchangée.

QU'EST-CE QUE LES ÉTUDES DE GENRE ?

CW : Les études de genre se penchent sur la construction sociale du genre, du sexe et des sexualités. Elles étudient **comment se construisent la féminité et la masculinité, les implications de cette construction, les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, les interactions et surtout la hiérarchie entre masculinité et féminité**. Ainsi, les valeurs perçues comme masculines (force, courage, intellect, action) sont systématiquement perçues comme plus positives que celles qui sont traditionnellement considérées féminines (émotions, soin aux autres, souci du détail). Cela engendre des **inégalités systémiques pour les femmes** (violences, exclusion du marché du travail ou de certaines sphères, sous-représentation politique, écart salarial, hypersexualisation, etc.) tandis que les hommes jouissent de privilèges sociaux. Les études de genre se concentrent sur la fabrication sociale du genre et sur les rapports de pouvoir qu'elle entraîne. Elles remettent en cause le caractère supposé naturel du genre, du sexe et de la sexualité. Elles sont transversales dans le sens où le genre affecte tous les aspects de la vie. Elles sont également interdisciplinaires et critiques. Idéalement, elles sont **un outil permettant de transformer les inégalités sociales**.

Il y a un courant dans les études de genre fort heureusement de plus en plus visible : **l'intersectionnalité**, ou en d'autres termes **l'imbrication des rapports de pouvoir**. Selon ces théories développées par des féministes noires américaines, les mécanismes du genre ne fonctionnent jamais seuls. Ils s'articulent avec la dimension de classe et de race mais aussi d'une série d'autres facteurs : sexualité, handicap, âge, religion, poids, etc. Ceux-ci fonctionnent comme des **systèmes de domination pour les personnes qui n'entrent pas dans la norme**. Du point de vue de l'intersectionnalité, ces dominations et les oppressions qui en découlent ne font pas que se cumuler. En effet, quand les inégalités se rejoignent et se manifestent dans la vie d'une personne,

elles vont créer une **nouvelle forme d'inégalité**. On doit toujours travailler à démêler comment fonctionnent ces interactions pour mieux comprendre et déjouer les systèmes de domination. Ces théories de l'intersectionnalité développées par des chercheuses racisées, tout comme les théories dites *queer*, conçues par des académiques lesbiennes, gays, bi.e.s et trans, participent toutes à **déconstruire l'idée d'une oppression unique commune à toutes les femmes**. Est-ce vraiment le sujet « femme » qui est l'objet d'étude des études de genre ? Depuis leur création dans les années 70, bien des théoriciennes ont contribué à remettre en question cette idée et à démultiplier les sujets du genre. Derrière une fausse unité du sujet « femme » se cache en effet une **invisibilisation des personnes qui n'entrent pas dans la norme blanche, cisgenre** (c'est-à-dire non-trans), **hétérosexuelle, valide, aisée**. Une chose est sûre, il n'y a pas une approche unique des études de genre. C'est là que réside toute leur richesse.

La portée féministe des études de genre consiste aussi à réfléchir à la construction des savoirs en général, à la place du savoir dans les universités. De nombreuses chercheuses féministes se sont penchées sur la construction du savoir. Qui le produit ? **Quand on dit que la science est neutre, est-ce véritablement le cas ?** Ne partons-nous pas toujours d'un point de vue, d'un positionnement, en tant que scientifique ? Et lequel de ces positionnements est considéré comme le plus légitime ? Quand on parle d'une science neutre, qui la produit ? N'est-ce pas historiquement des hommes blancs, cisgenres, hétérosexuels ? De là, quelle neutralité ? Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle **les femmes représentent encore moins de 20% des professeur.e.s ordinaires dans les universités belges**. Les études de genre interrogent les normes sociales. Elles réhabilitent le point de vue et la légitimité des opprimé.e.s, des minorisé.e.s pour produire des connaissances.

Les marges ne sont-elles pas le lieu privilégié de l'observation de la norme ? Le vécu de l'oppression n'aide-t-il pas à mieux la cerner ? Les questions de méthodologie, d'épistémologie, de philosophie des sciences, ont été et demeurent fondamentales pour le développement des études féministes.

Les études de genre sont interdisciplinaires. Il n'y a pas un champ disciplinaire qui est exclu de la recherche sur le genre. Il y a même des théoriciennes féministes qui font de l'astrophysique !

QUEL EST L'ÉTAT ACTUEL DE LA RECHERCHE EN ÉTUDES DE GENRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ?

Désormais, beaucoup de cours et de recherches sont maintenant effectués dans le domaine et il est positif de voir que l'enseignement peut refléter la diversité de ce qui se fait dans la recherche. Ce n'est pas toujours connecté et l'intérêt d'un master est aussi de pouvoir montrer ce qui se fait comme recherches dans le pays.

En 2008, Sophia commence la réalisation d'une étude de faisabilité à la demande de **Joëlle Milquet**, Ministre fédérale de l'Égalité des Chances. La première étape fut de recenser tous les cours et enseignements qui se faisaient dans chaque université au sujet du genre. Ce qui a permis de se rendre compte qu'il y avait déjà suffisamment de cours pour pouvoir les compiler dans un master et qui touchent à tous les domaines. Parfois les cours ne mentionnaient pas le terme genre dans leur intitulé car il n'était pas toujours accepté que les professeur.e.s fassent du genre dans leurs cours. **Les enseignant.e.s qui choisissent d'intégrer la perspective de genre dans leur cours le font sur une base bénévole.** La perspective du genre est donc fragile car fluctuante selon les départs et arrivées des enseignant.e.s.

QUEL A ÉTÉ LE PROCESSUS DE CRÉATION DU MASTER ?

Suite à la publication de l'étude faisabilité en 2011, les ministres de l'enseignement supérieur étaient très favorables à la création d'un cursus master. Cependant, les recteurs et vice-recteurs du côté de la Fédération Wallonie Bruxelles, ne souhaitant pas perturber leurs universités, **n'ont pas montré une grande volonté de faire avancer les choses et n'ont donc pas engagé de fonds dans le processus d'établissement du master avant 2015.** C'est grâce à l'action des politiques que la situation a été débloquée. Notamment, à la demande du ministre de la Recherche, **Jean-Marc Nollet**, des postes de « personnes contact genre » ont été créés grâce à un financement public en 2013. Ces personnes ont établi des cahiers des charges dans lesquels figurait la **mission de faire l'état du genre dans chaque université** tous les deux ans, au niveau des carrières et au sein des ressources humaines à tous les niveaux, aussi bien professeur.e.s et étudiant.e.s dans les filières et les conseils d'administration que dans la recherche et dans l'enseignement. La mobilisation des enseignants, du personnel de l'administration et le soutien institutionnel s'est combiné au travail du comité *femmes et sciences*, dont la mission est de formuler des avis et des recommandations pour assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques. La création du master apparaissait dans le plan transversal égalité hommes-femmes initié par la Ministre des Droits des femmes, **Isabelle Simonis** et a été annoncé en novembre 2016 par le Ministre de l'Enseignement, **Jean-Claude Marcourt**, pour un lancement à la prochaine rentrée universitaire 2017.

QUE PRÉVOIT LE MASTER EN ÉTUDES DE GENRE ?

Le master est un **master de spécialisation**

d'un an, c'est-à-dire de 60 crédits ECTS. Les étudiant.e.s sont censé.e.s avoir acquis une formation universitaire de base et avoir une expertise dans une discipline.

L'étude de faisabilité, publié en 2011, a préconisé **l'établissement d'un tronc commun** de cours par toutes les universités. Le tronc commun vise à mettre à niveau l'ensemble des étudiants qui vont suivre le master qui peuvent venir d'horizons très différents et est **complété avec un travail de mémoire et des cours à option** parmi l'offre de cours déjà existante dans les six universités. Il y a un cours de méthode, un séminaire plus axé sur les sciences sociales, un cours de philosophie féministe, un cours sur les sexualités, etc. Ils visent à faire connaître aux étudiant.e.s les concepts, les méthodes, l'histoire des études de genre, les débats essentiels, les auteurs phares, les textes importants, les notions etc.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSION ?

Les masters de spécialisation sont accessibles aux étudiant.e.s qui sont **titulaires d'un master universitaire**. Le dossier d'habilitation stipule que les étudiant.e.s disposant d'un master en philosophie; théologie; langues, lettres et traductologie; histoire; sciences sociales et politiques etc. sont admissibles directement. Des personnes n'ayant pas de diplôme de master mais pouvant **faire état d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans le secteur** peuvent aussi être admises. Ceci ouvre la porte du master à des personnes qui sont diplômées de hautes écoles et ayant travaillé dans l'associatif ou dans le secteur. Il était important que le master soit accessible à un grand nombre de personnes, venant de plein de disciplines, qui veulent se former ou qui sont déjà formées et sur le marché du travail. Il ne faut pas nécessairement avoir fait partie d'une association étudiante LGBT ou être volontaire pour une association féministe ou sur le terrain des genres pluriels pour candidater.

QUELS DÉBOUCHÉS ?

Le **journalisme** et la **recherche** sont aussi des débouchés possibles. Le master est un moyen de rencontrer les besoins des futur.e.s chercheur.e.s. Pour le moment en Belgique, il n'existe pas d'École doctorale en études de genre. Un doctorat est donc d'abord inscrit dans une discipline traditionnelle (communication, histoire, psychologie, etc.) et éventuellement croisé avec les études de genre. C'est un atout d'avoir une autre formation pour avoir une vision plus large grâce à l'interdisciplinarité des études de genre.

D'AUTRES PROJETS POUR L'AVENIR DES ÉTUDES DE GENRE EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES ?

Au niveau du master, Sophia continuera à plaider pour la **création de nouveaux cours** afin de refléter la richesse des études de genre et qu'il soit toujours plus pointu. En tant qu'asbl, notre objectif est de **favoriser les espaces de rencontre et de réflexion critique** (sur son site web ou lors d'activités) pour les personnes émanant du monde académique, associatif, artistique ou tout simplement intéressées par les questions féministes. La recherche en genre en général est au cœur de nos activités, et elle ne se cantonne pas aux universités. L'institutionnalisation à l'université va de pair avec un risque de dépolitisation. La visée de transformation sociale des études de genre doit continuer à être mise en avant. Il faut **éviter que la recherche et l'enseignement universitaires perdent le lien précieux avec le militantisme féministe**. Enfin, les hautes écoles peinent encore en termes d'intégration du genre, notamment au niveau de la **formation des enseignant.e.s**. C'est certainement un terrain vers lequel Sophia peut se tourner à l'avenir.

REDOINS LE SELFLOVE GANG !

POURQUOI LE GT FÉMINISME + ?

Nous avons créé le groupe de travail pendant l'été 2017 pour **réfléchir ensemble à diverses thématiques féministes et envisager des actions militantes, de sensibilisation, des partenariats avec d'autres associations...**

« + » car nous refusons de nous cantonner à un féminisme blanc, hétéronormé et bourgeois, qui ne prendrait pas en compte beaucoup de personnes ne correspondant pas à ces normes : **nous revendiquons un féminisme inclusif !**

Ainsi, **nous avons à coeur l'intersectionnalité**. Cela signifie que nous voulons donner la parole aux personnes qui subissent le patriarcat : queer, femmes, non-binaires,... mais aussi défendre celles et ceux qui vivent d'autres discriminations telles que le racisme, l'homophobie, la précarité, la grossophobie, etc.

NOS OBJECTIFS ?

Ne me libère pas, je m'en charge.
A long terme, nous voulons créer un réseau de personnes qui puissent échanger, s'instruire mutuellement, et qui s'organisent dans une lutte pour nos droits !



POURQUOI LA NON-MIXITÉ ?

L'avantage principal de la non-mixité est de **créer un espace safe** où les personnes qui subissent des oppressions pourront **s'exprimer librement sans que leur parole soit remise en cause**. De plus, cela permet de parler avec des personnes qui peuvent **directement comprendre ce que nous vivons sans devoir s'atteler à beaucoup de pédagogie**. La non-mixité est un instrument qui permet à cette lutte d'être autonome.

En effet, si des hommes sont présents, il sera plus compliqué de parler des problèmes qui leur sont liés. Au-delà des sujets sensibles, la non-mixité permet d'aborder les thématiques chères aux membres du groupe sans se voir *mansplainer** que non, cette thématique-là, ce n'est pas primordial.

De plus, les hommes – consciemment ou non – prennent plus facilement la parole, pour plus longtemps et interrompent régulièrement les femmes.

Pour nous émanciper, nous avons besoin d'espaces non-mixtes où nous pouvons nous concentrer sur nos luttes. Cela dit, certaines de nos activités seront ouvertes à toutes et tous et nous invitons tout le monde à soutenir nos combats.

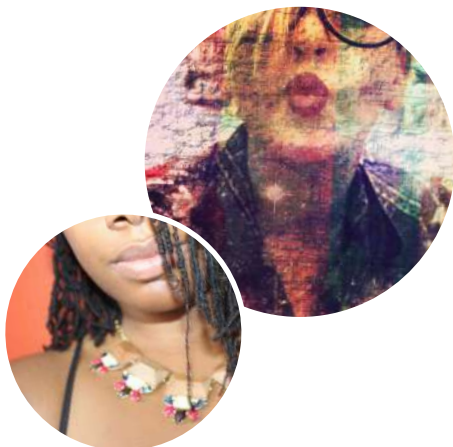
* Explication donnée par un homme à une femme sur ce qu'elle doit faire ou ne pas faire avec condescendance parce que cette dernière est une femme. Variante : « mecspliquer ».

NOS IDÉES D' ACTIONS ?

Des autrices et des personnages historiques ainsi que des films à mettre en avant chaque mois sur notre page. Des cafés féministes à travers la Wallonie et Bruxelles pour aborder des sujets tels que : la précarité des femmes, les règles, les féminismes,...

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Si tu en as **marre des inégalités et des clichés sexistes**, que tu veux **rencontrer des jeunes dynamiques** qui partagent tes convictions et **faire partie du changement**, alors rejoins-nous et suis-nous sur Facebook.





A LIRE, A VOIR

OUVRIR LA VOIX |

AMANDINE GAY, DOCUMENTAIRE 2017



Des témoignages, du vécu, trop d'injustices, de clichés, d'invisibilisation. Tout ça, c'est l'histoire de ces 24 femmes noires qui ont grandi en France ou en Belgique. Rentrez dans leur intimité, leurs souffrances et leurs bonheurs. Une parole libérée qui ne demande qu'à être écoutée et diffusée !

LES FÉMINISTES BLANCHES ET L'EMPIRE |

FÉLIX BOGGIO EWANJÉ-EPÉE ET STELLA MAGLIANI-BELKACEM, ESSAI, 2013



Et si le féminisme avait servi à des fins racistes ? L'essai s'intéresse à l'évolution du féminisme blanc, en France, et de ses conjonctures avec des mouvements racistes. On pensera tantôt aux colonies en Algérie, mais aussi au débat récent et virulent sur le voile. Où les partis de gauche ont pu surprendre. De l'intérêt de la convergence des luttes. Et de rappeler que le féminisme est un combat avec des dimensions différentes selon que l'on soit racisé.e ou non.

AUTOUR DE TON COU |

CHIMAMANDA NGOZI ADICHIE, PARIS, GALLIMARD, FOLIO, 2013



Recueil de nouvelles qui se lit d'une traite tant les histoires de ces femmes nigériennes sont fortes. On y parle de couple, de sexualité, de guerre, d'immigration,... Une plongée dans le quotidien ou les pensées de ces femmes. Tous les romans de Chimamanda Ngozi Adichie sont à conseiller, la plume de cette militante féministe nous conte merveilleusement toutes ces luttes.

CAGOLE FOREVER |

SÉBASTIEN HADDOUK, DOCUMENTAIRE, 2017, CANAL



Une ode aux femmes. Une réflexion sur le bon ou le mauvais goût. La cagole, c'est cette expression marseillaise pour dépeindre une femme dite vulgaire. Mais qu'en est-il ? N'y retrouverions-nous pas de l'élistime ? Un documentaire sur la pop culture.

SHARP OBJECTS |

SÉRIE, HBO, 2018



Inspirée du roman de Gillian Flynn, « Sur ma peau », cette mini-série nous emmène dans le Missouri. Où tout est moite et laisse une sensation oppressante de malaise. Une ville où flotte les relents de suprémacistes blancs. Et comme souvent, lorsque l'on gratte, des secrets. Des secrets et des destins de femmes. Un petit bijou visuel.

THE HANDMAID'S TALE : LA SERVANTE ÉCARLATE |

SÉRIE, HULU, 2017



La série phénomène de 2017 qu'il est ABSOLUMENT nécessaire de visionner. Un futur pas si lointain, une montée de la religion, des extrémismes, de l'intolérance, et pour résultat une société anxiogène où les droits des femmes et de tant d'autres ont disparu. La série à voir pour se réveiller et ne jamais cesser de lutter. Adaptation d'un roman également. (Trigger Warning ; viols, violence)



JUMP est le magazine d'écolo j

Retrouve son blog avec des recettes de saison, des DIY et tous ses dossiers thématiques sur www.ecoloj.be/jump !